

Les fantômes de Léopold II

La Chambre vient de créer une commission chargée d'examiner le passé colonial belge. La reconnaissance des crimes contre l'humanité commis durant cette période est-elle en marche?

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Nous l'avions déjà écrit en 2017, à l'occasion de l'analyse d'une proposition de résolution parlementaire qui portait déjà sur le passé colonial belge (1) : des spectres hantent la Belgique. Cet été 2020, leur présence a été rappelée dans les rues et à la Chambre des députés belges, à la faveur du mouvement de dénonciation du racisme qui a vu le jour suite à la mort de George Floyd (« *Black Lives Matter* ») (lire p. 66), mais aussi grâce au travail de sensibilisation de longue haleine d'associations, à l'engagement d'historiens, d'intellectuels et d'hommes politiques, ainsi que – *last but not least* – à des déboulonnages de statues de Léopold II réalisés ou impulsés par des activistes.

80 années de crimes non reconnus

Ces spectres sont ceux des millions de victimes de la colonisation belge du Congo (1885 – 1960), du Rwanda et du Burundi (1919 – 1962) dont certaines sont évoquées par Adam Hochschild dans son livre « *Les fantômes du Roi Léopold II – un génocide oublié* » (2). Vol des terres et des ressources naturelles. Pillage. Massacre de populations civiles. Dépopulation de millions de personnes. Travail forcé. Déportation. Relégation. Atrocités. Emprisonnement arbitraire. Vol d'enfants. Torture. Fouet. Ségrégation raciale. Apartheid. Spoliation. Exploitation économique. Confiscation du pouvoir politique. Privation de droits sociaux, civils et politiques. Disparition forcée de personnes. Assassinats politiques ciblés. Destruction d'ordres sociaux et de cultures. Déshumanisation. Racisme... Voilà les caractéristiques structurelles de la colonisation belge (3). Jusqu'à aujourd'hui, ces crimes, qui relèvent à tout le moins de la qualification de « crimes contre l'humanité » (cf. encadré, p. 52) font l'objet d'un

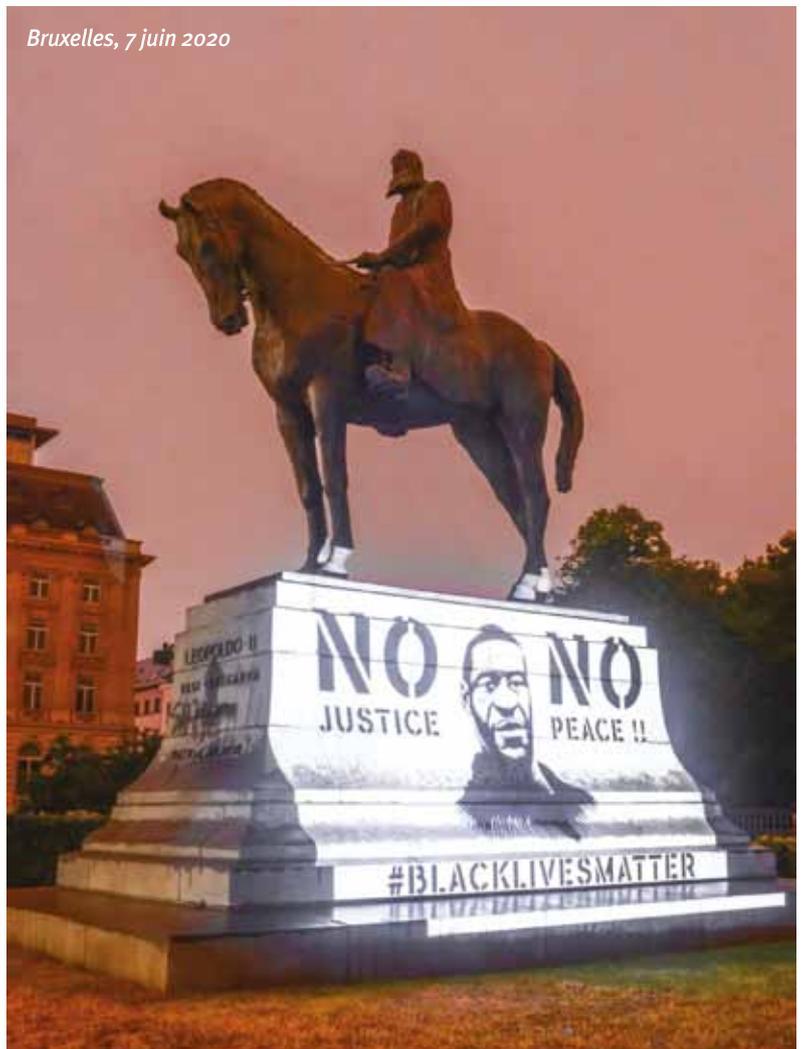
négalionisme d'État, comme ce fut le cas de façon constante et ininterrompue depuis le début de la colonisation (4). *A fortiori*, ces crimes n'ont jamais été reconnus en tant que tels par la Belgique, hormis, en 2001, la responsabilité « morale » de certains membres du gouvernement belge dans l'assassinat du Premier ministre P. Lumumba ainsi que, en 2018, la ségrégation ciblée et les enlèvements forcés dont les métis ont été victimes sous l'administration coloniale du Congo belge et du Rwanda-Burundi.

A l'injure du crime s'ajoutent, pour les victimes et leurs descendants, l'insulte du déni. Aucune justice n'a été rendue. Aucun droit n'a été redressé. Il n'y a eu ni reconnaissance, ni repentir sincère, ni indemnisation, ni châtement.

Du 1er au 11 juin, la bataille des statues

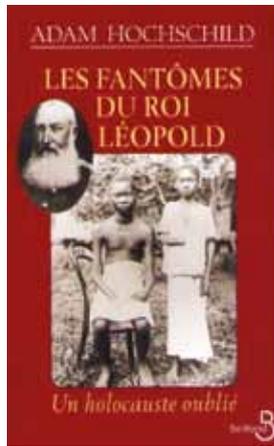
Dès les premiers jours de juin 2020, la vague de protestation qui a suivi la mort de George Floyd a ramené à l'avant-plan du débat public l'exi-

Bruxelles, 7 juin 2020



au Parlement (II)

gence de mettre fin au déni des crimes commis sous la colonisation. Le lien étant explicitement fait par les manifestants et les activistes, aux États-Unis comme en Belgique, entre la glorification d'un passé raciste et la perpétuation du racisme dans la société d'aujourd'hui. Comme aux États-Unis, le rejet de cette histoire raciste s'est en particulier exprimé en Belgique à travers la remise en cause des statues coloniales (lire p. 66). En quelques jours, les pétitions pour demander le retrait de statues de Léopold II se sont multipliées, ainsi que les actions de « vandalisme » ou de mise à bas de leur piédestal de ces statues, qui ont été largement médiatisées et débattues. Le 10 juin, le groupe Ecolo-Groen déposa à la Chambre, sous la signature de Wouter De Vriendt (Groen) et Simon Moutquin (Ecolo) une proposition de résolution « *concernant le travail de mémoire à mener en vue de l'établissement des faits afin de permettre la recon-*



large du mot ». Cette résolution de onze pages se gardait toutefois bien d'utiliser une seule fois le mot « crime » pour évoquer le passé colonial belge, mais seulement les termes « *d'abus* » ou « *d'exactions* », qui appartiennent à la rhétorique belge du déni. Selon l'un des premiers signataires, S. Moutquin (Ecolo), cela relevait d'une

« *méthodologie qui devait amener à éviter de crisper d'emblée d'autres partis* » (lire son interview p. 56). Le 11 juin, ce fut au tour d'une statue du roi Baudouin (dernier roi du Congo belge, dont le rôle exact dans l'assassinat de Patrice Lumumba reste à éclaircir) d'être maculée de rouge. Dans ce climat, plusieurs autorités compétentes, publiques ou privées, décidèrent de retirer des statues de Léopold II. De hautes autorités intellectuelles ont justifié ces retraits, comme le recteur de la KUL, Luc Sels, l'a fait pour celle qui figurait dans son institution : « *Comme moi, beaucoup ont noté que Léopold II, malgré sa pertinence historique pour notre pays, n'est pas le genre de personnage public que nous, en tant que communauté de la KU Leuven, voulons mettre sur un piédestal* » (6). A ce stade, tant le gouvernement que le palais royal se gardent de toute réaction officielle. Ce dernier estimant, selon *Le Soir*, citant une « source bien informée », que « *la position du pays doit arriver à maturation en dehors de l'actualité et il n'y a pas encore de consensus historique. Le roi a un rôle comme autorité morale de la Belgique actuelle, dans toutes ses dimensions "multi",*

et comme chef de la famille personnellement impliquée dans la colonisation. Le Palais essaie donc de prendre tout cela en compte, mais n'a pas encore arrêté de positionnement. » (7).

Le Parlement pour « se réconcilier avec son passé colonial » ?

L'initiative politique (probablement concertée avec le Palais) fut prise par le CD&V et le VLD (tous deux membres du gouvernement Wilmès). Le 11 juin, le CD&V déposa au Sénat une proposition de résolution « *relative à une étude scientifique sur le passé colonial de la Belgique* » (8) (qui constitue, pour l'essentiel, une reprise d'une proposition déposée à la fin de la législature précédente

Le lien étant fait entre la glorification d'un passé raciste et la perpétuation du racisme

par la même première signataire, la sénatrice Sabine de Bethune). Cette proposition partageait avec celle d'Ecolo-Groen le fait de demander au gouvernement de créer une équipe d'experts multidisciplinaire sur le passé colonial, chargée de rédiger un rapport. Elle en différait cependant sur deux points importants. D'une part, elle nommait plus précisément une série de crimes (« *exécutions* », « *mutilations* », « *viols* », « *déportations* », « *rapt d'enfants* », « *régime de terreur* », « *racisme et impunité institutionnalisés* », etc.). De l'autre, elle cadrait l'objectif de l'étude demandée : « *Parvenir, au bout d'une année, à une connaissance détaillée des graves violations dont les droits de la population concernée ont fait l'objet, ainsi que du contexte de ces violations* » et « *permettre de déterminer l'attitude et les respon-*

Ces crimes contre l'humanité font l'objet d'un négationnisme d'Etat

naissance de l'implication des diverses institutions belges dans la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi » (5) qui demandait essentiellement au gouvernement fédéral de confier « *à une équipe internationale et interdisciplinaire de chercheurs* » le soin de réaliser « *une étude historique approfondie sur le rôle structurel de l'État belge, des autorités belges à l'époque de l'État indépendant du Congo et des diverses institutions belges dans le passé colonial de la Belgique au sens le plus*

Lire aussi

En page 56, l'interview de Simon Moutquin, député Ecolo membre de la Commission spéciale qui a activement participé aux débats relatifs à sa constitution, ainsi que en pages 59 et 61 les interviews de deux membres du groupe d'experts mis en place par la commission, Anne Wetsi Mpoma, historienne de l'art et membre de l'association de la diaspora Bamko, ainsi que du Prof. dr. Elikia M'Bokolo (EHESS, Université Kinshasa) qui nous présentent leurs attentes initiales par rapport aux travaux de la Commission.

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Selon l'article 136 ter du Code pénal belge : « (...) Conformément au Statut de la Cour pénale internationale, le crime contre l'humanité s'entend de l'un des actes ci-après commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque :

- 1° meurtre;
- 2° extermination;
- 3° réduction en esclavage;
- 4° déportation ou transfert forcé de population;
- 5° emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international;
- 6° torture;
- 7° viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable;
- 8° persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans les articles 136bis, 136ter et 136quater;
- 9° disparitions forcées de personnes;
- 10° crime d'apartheid;
- 11° autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale . »

⇒ *sabilités de tous les acteurs concernés, y compris les différentes autorités et administrations belges.* » Le soir même, à la VRT, le président du CD&V, Joachim Coens, indiquait qu'il était temps pour le gouvernement belge et la famille royale de reconnaître que le passé colonial belge « a été un problème à certains égards » et de « se réconcilier » avec ce passé, en mentionnant que des excuses seraient appropriées. Il a également précisé que le 60^e anniversaire de l'indépendance congolaise (et donc la date du 30 juin) serait « vraiment un bon moment » pour le faire. Le 12 juin, la princesse Esmeralda de Belgique (fille de Léopold III) indiquait qu'elle pensait qu'il était « très important que l'on évoque le problème des excuses » et, surtout, le président de la Chambre, Patrick Dewael (VLD) proposait, via Twitter, de mettre sur pied une « *commission vérité et réconciliation, avec des experts* ». Initiative à laquelle à peu près tous les partis se rallièrent sur le principe.

Le 16 juin, une pléiade d'historiens

belges et étrangers ayant effectivement travaillé sur la colonisation belge prirent position dans le débat public à travers la signature d'une carte blanche importante, rappelant qu'il existe un consensus historique sur la responsabilité de Léopold II dans la violence de « son » État indépendant ainsi que sur les aspects les plus importants du passé colonial (voir l'encadré p. 54). Les signataires concluaient et pointant le fait que « *l'idée de créer une « commission vérité » parlementaire pourrait être un instrument pour faire émerger un consensus politique autour de cette histoire mais ne doit pas être un moyen d'en retarder la reconnaissance.* ».

Creux regrets, royal mépris

Le 30 juin, comme suggéré par le président du CD&V, le roi Philippe est intervenu dans le débat en formulant de « *profonds regrets pour ces blessures du passé* » dans une lettre adressée au président de la République démocratique du Congo. L'ambiguïté des termes utilisés dans

moyen de « *renforcer davantage nos liens et développer une amitié encore plus féconde* ». S'agissant de crimes contre l'humanité commis pendant quatre-vingts ans sous la responsabilité de ses prédécesseurs, on a rarement lu de prétendus « repentirs » aussi creux, arrogants et pleins d'une

Une petite minorité reste aveugle à l'écrasante charge des preuves déjà amassées

telle morgue néocoloniale pour les victimes et leurs descendants, qui ne cède en rien à celle de ses ancêtres. Sur le fond, ces « regrets » ne constituent en rien une évolution de la position officielle de l'État belge par rap-



9 juin 2020, retrait d'une statue de Léopold II à Ekeren (Anvers)

cette lettre (lire dans l'encadré p.54) mérite d'être pointée. La formulation de « regrets » n'implique ni la reconnaissance d'une responsabilité ni d'une faute. L'objet même de ces « regrets » reste flou, *a fortiori* les responsables ne sont pas nommés, ou plus exactement les responsabilités semblent imputées à l'époque elle-même (au « *passé* », à la « *période coloniale* »). Plus globalement, la missive du roi suggère que les « *épisodes douloureux* » de l'histoire belgo-congolaise sont contrebalancés par des « *réalisations communes* ». Le successeur de Léopold II et de Baudouin allant jusqu'à voir dans cette démarche un

port à son passé colonial et ne sortent pas du cadre tracé par le rapport de la Commission d'enquête qui avait été mise sur pied en 1904 par Léopold II, sous la pression internationale, et dont le site officiel monarchie.be résume en ses mots la conclusion : la commission « *reconnait les mérites de l'action royale au Congo, tout en relevant des abus et des lacunes* » (sic). La seule avancée décelable dans la position exprimée par le roi Philippe (qui est faite sous la responsabilité politique du gouvernement Wilmès et a donc dû être concertée avec lui) est la reconnaissance d'un lien entre les discriminations et le racisme qui

existent aujourd'hui et le passé colonial. Et encore, à bien lire sa lettre, celle-ci ne reconnaît aucun lien de causalité entre la colonisation d'hier et le racisme d'aujourd'hui, mais seulement le fait que les victimes perçoivent un tel lien.

« Faire la clarté », une mission confuse

La proposition du président de la Chambre a poursuivi son cheminement et a abouti, le 17 juillet, à la création au sein de la Chambre d'une commission spéciale « chargée d'examiner l'Etat indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver » (sic) (9). Selon le texte instituant cette commission adopté par la Chambre, cette commission a essentiellement deux missions, tout aussi vagues l'une que l'autre : celle de « faire la clarté » sur le passé colonial belge, sans guère plus de précisions sur ce qui est attendu, l'autre est « d'élaborer des propositions pour la réconciliation entre les Belges (y compris les Belges d'origine congolaise, rwandaise et burundaise), et optimiser les relations entre les Belges et les Congolais, Rwandais et Burundais » (sic). Il est prévu que cette commission œuvre sur base d'un travail réalisé par une équipe pluridisciplinaire d'experts chargés de rédiger, pour le 1er octobre 2020, un premier rapport concernant les événements historiques du passé colonial belge, en indiquant « quels sont les points de vue historiques sur lesquels il existe un consensus parmi les historiens, en particulier sur les violations des droits humains, le racisme et la ségrégation institutionnels, la violence structurelle, le travail forcé, l'exploitation économique ». Le groupe d'experts étant par ailleurs chargé d'examiner « la mesure dans laquelle des actions symboliques telles que le retrait ou la contextualisation de

Exaction : n. f.

« Exaction : n. f. XIIIe siècle. emprunté du latin *exactio*, « action de faire rentrer (de l'argent) », puis « recouvrement d'impôt », de *exigere*, au sens de « faire payer » (voir exact).
1. Action par laquelle une personne ou une autorité exige par intimidation une contribution qui n'est pas due ou des droits supérieurs à ceux qui sont dus. Le plus souvent au pluriel. Les exactions de Verrès sont célèbres. 2. Au pluriel. Actes de violence, de pillage, sévices commis, généralement par une armée, à l'égard d'une population. « Il est rare qu'une guerre de conquête ne s'accompagne pas d'horribles exactions. » in *Dictionnaire de l'Académie*, neuvième édition.



statues honorant ou ayant honoré des protagonistes de la colonisation, une reconnaissance publique des faits et des excuses publiques

ou la construction de monuments / mémoriaux en l'honneur des Congolais, Rwandais, Burundais et des victimes de la colonisation, etc. peuvent produire des effets d'apaisement, tant en Belgique qu'à l'étranger ». Sa lettre de mission prévoit que la commission parlementaire est chargée de commencer son travail, sur base du rapport des experts, à partir du 1^{er} octobre 2020, afin de rédiger un rapport dont les conclusions et les recommandations pourront être soumises, dans un délai d'un an, au débat et au vote en séance plénière.

Le premier travail de la commission fut de fixer la composition de l'équipe multidisciplinaire des dix experts chargés de rédiger le premier rapport. Ce à quoi elle est arrivée, au terme de laborieuses tractations entre les partis et en générant de nombreuses contestations des personnes pressenties, y compris par voie de presse. Le

choix de la liste d'experts retenus a donné lieu à plusieurs critiques. Du côté du MR, d'abord, qui a stigmatisé le choix « des profils retenus par certains partis qui indiquent déjà une certaine direction, une voie idéologique prononcée qui pourraient nuire, in fine, aux travaux de la commission » (10). Mais aussi, ensuite, de l'association « Ibuka Mémoire et Justice », qui compte de nombreux rescapés du génocide des Tutsis, et qui a vivement

« N'Deks, 1901. Episode de la pacification des Budjas (Bangalas) - En tirailleurs ! » (sic).

Un régime ayant conduit à une diminution de la population d'un à cinq millions de Congolais

condamné la désignation au sein du groupe d'experts de l'avocate au barreau de Bruxelles de nationalité rwandaise Laure Uwase (apparemment soutenue par le CD&V) (11), en ce que celle-ci revendique son appartenance à l'asbl Jambo, dont la lecture du génocide rwandais est « controversée » (c'est-à-dire négationniste, selon Jean-Philippe Schreiber) (12). ↗

□ □ □

12 JUIN - « CRÉER UNE COMMISSION VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION »

Le 12 juin, le Président de la Chambre, Patrick Dewael (VLD), a lancé sur Twitter l'idée d'une commission parlementaire spéciale : « Il est temps pour la Belgique de se réconcilier avec son passé colonial. Le Parlement est un forum approprié pour la recherche et le débat public à ce sujet. Mercredi, je discuterai avec les groupes politiques de la manière dont nous pouvons parvenir, avec des experts, à créer une commission vérité et réconciliation. »

⇒ Enfin, le 18 août, une cinquantaine d'historiens ont publié une tribune dans laquelle ils critiquent la méthodologie de travail adoptée par la commission, en pointant notamment le choix politique du groupe d'experts, la confusion entre la mission d'établir des faits historiques et celle, plus politique, de formuler des propositions en matière de « réconciliation » (et dès lors l'amalgame dans le composition du groupe d'experts entre des historiens de la question coloniale et des avocats, des représentants d'associations de la diaspora congolaise...), l'ampleur excessive de la tâche fixée et le caractère irréaliste des délais fixés (13). D'une façon plus prospective, ces historiens plaident



Travailleurs de l'entrepreneur Wittaker a Ruashi (Lubumbashi), décembre 1926. « Entre janvier et octobre 1926, 203 forçats moururent à l'Union minière, dont la grande partie à la Mine de Ruashi, où la mortalité atteignit 18,3% durant la période de janvier-mai. » in Jules Marchal, *Travail forcé pour le cuivre et pour l'or* (1999), p. 163.

La confusion entre la mission d'établir les faits historiques et celle de formuler des propositions de réconciliation

pour que « que le volet historique soit complètement disjoint du débat politique concernant les questions actuelles relatives au racisme et à la gestion de l'héritage colonial (monuments, compensations éventuelles, etc.) ». D'autres historiens leur ont répondu, défendant la méthodologie de la com-

mission et plaident pour « une historiographie socialement ancrée » (14).

Grandes attentes, issue incertaine

Cet été, le groupe d'experts a commencé à se mettre au travail, et la commission spéciale devrait entamer

le sien au début du mois d'octobre (s'il n'y a pas d'élections fédérales d'ici-là). Elikia M'Bokolo (EHES, Unikin), qui fait partie du groupe d'experts nous a indiqué qu'il espérait que la commission permette « une identification précise de ces processus violents liés à la colonisation, qui ont commencé vers 1880 et se sont prolongés au-delà de 1960 à travers notamment les interventions des services spéciaux, des mercenaires, etc. », et plus globalement qu'elle contribue à ce que la Belgique tourne la page de la glorification de son passé colonial. Anne Wetsi Mpoma (historienne

□ □ □

16 JUIN - "LE DÉBAT RAPPELLE CELUI SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE..."

Le 16 juin, Gillian Mathys (Université de Gand), et quarante autres historiens belges et étrangers ayant travaillé sur notre l'histoire coloniale prenaient, dans les colonnes du journal *Le Soir*, publiquement position dans le débat dans les termes suivants (extrait) :

« (...) Le Palais dit attendre un « consensus historique » sur la responsabilité de Léopold II dans la violence de « son » État indépendant avant de s'exprimer sur ce sujet. Un coup d'œil sur les travaux historiques des trente dernières années montre toutefois que ce consensus existe bel et

bien et ne dépend pas de nouvelles études détaillées pour être étayé, comme semblent le suggérer certains. Le débat sur la responsabilité de Léopold II dans le règne de terreur au Congo rappelle à certains égards celui sur le réchauffement climatique, en ce sens qu'une petite minorité reste aveugle à l'écrasante charge des preuves déjà amassées.

En tant que souverain autonome de l'État indépendant du Congo, Léopold II était responsable d'un régime fondé sur une violence massive et structurelle, visant à l'exploitation maximale des ressources de

« sa » colonie et ayant conduit à une diminution de sa population – selon les derniers calculs démographiques/historiques – d'un à cinq millions de Congolais. Il était conscient des horreurs perpétrées sur le terrain, mais n'a pratiquement rien fait pour les arrêter. Il existe un large consensus historique sur ces questions.

En outre, le focus sur Léopold II ne doit pas conduire à ignorer les responsabilités de l'État belge, qui a pris le contrôle du Congo en 1908. Le régime du Congo belge s'appuyait également sur le racisme, la répres-

sion et l'exploitation, indépendamment des motivations individuelles des coloniaux. Le colonialisme s'est accompagné d'une propagande sélective, qui mettait en avant des éléments jugés « positifs » tels que les réalisations dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et du développement d'infrastructures, mais sans mentionner le fait que ces efforts étaient aussi déployés en fonction du profit économique pour la « mère patrie » belge. De plus, ces éléments ne compensent en rien les souffrances de la population congolaise. (...) ».

30 JUIN - "MES PLUS PROFONDS REGRETS..."

Ce 30 juin, à l'occasion du 60^{ième} anniversaire de l'indépendance, le roi Philippe a adressé une lettre au président congolais, Félix Tshisekedi, qui formule des regrets vagues et flous (extrait) :

"(...) Pour renforcer davantage nos liens et développer une amitié encore plus féconde, il faut pouvoir se parler de notre longue histoire commune en toute vérité et en toute sérénité. Notre histoire est faite de réalisations communes mais a aussi connu des épisodes douloureux. À l'époque de l'État indépendant du

Congo, des actes de violence et de cruauté ont été commis, qui pèsent encore sur notre mémoire collective. La période coloniale qui a suivi a également causé des souffrances et des humiliations. Je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé dont la douleur est aujourd'hui ravivée par les discriminations encore trop présentes dans nos sociétés. Je continuerai à combattre toutes les formes de racisme. J'encourage la réflexion qui est entamée par notre parlement afin que notre mémoire soit définitivement pacifiée. (...)"

de l'art et membre de l'association Bamko), qui fait également partie du groupe d'experts, nous a indiqué que pour sa part elle attendait « *que la qualification de crimes coloniaux belges en tant que crimes contre l'humanité soit proposée et discutée* » (lire p. 59). On ne peut encore prédire le résultat auquel aboutira cette démarche parlementaire. Récemment, Paul Magnette, président du PS assumait franchement la chose : « *Les faits sont bien connus, les travaux d'historiens sont nombreux et ont pu démontrer les crimes contre l'humanité qui ont été perpétrés dans le contexte de la colonisation.* » (15) La commission le fera-t-elle? Tout le reste en découle (relecture de l'histoire, identification des responsables, excuses pertinentes, demandes de pardon, restitutions de biens, réparations, enseignement de l'histoire, devenir des statues de Léopold II, devenir du Musée royal de l'Afrique centrale, etc.). Il semble toutefois improbable que les héritiers des pouvoirs qui ont organisé ces crimes (maison royale, État, Église, grandes entreprises...) ou qui y ont collaboré (institutions scientifiques, etc.) soient prêts à en accepter la reconnaissance. Le contenu même du texte qui institue la commission peut faire craindre qu'elle soit conçue pour n'aboutir qu'à une demi-re-

connaissance, une demi-occultation et à des demi-excuses sans véritable portée, qui ne seraient que la poursuite du déni, reformulée selon les conditions du moment. D'une part, aucune reconnaissance des crimes n'a été explicitement formulée à ce stade du travail parlementaire. D'autre part, le Parlement a accolé à l'idée d'un examen du passé colonial celle d'une « réconciliation ». Or, s'agissant de victimes de crimes contre l'humanité d'hier et de leurs descendants, peut-on sans indécence leur demander, qui plus est après soixante ans d'occultation de la vérité, qu'elles se « réconcilient » aujourd'hui avec les héritiers de leurs bourreaux ?

Quoiqu'il en soit, les spectres sont inlassables et les faits sont, dit-on, têtus. Trente universitaires belges et étrangers viennent de publier un livre sur le « Congo colonial » (16) qui rompt avec le cadre de la philosophie de l'histoire coloniale (apport de la « civilisation », du « développement », etc.) qui a longtemps caractérisé l'historiographie

Regret, subst. Masc.
"Regret, subst. Masc. : (...) Mécontentement ou peine d'avoir ou de n'avoir pas accompli dans le passé une action personnelle qui, sans être moralement répréhensible, a causé un certain mal. (...)", in *Trésor de la langue française* (CNRS).

Une demi-reconnaissance ne serait que la poursuite reformulée du déni

belge dominante de la colonisation (Stengers, Vellut...). Que ce soit à travers le travail de cette commission ou par le biais d'autres démarches, les faits finiront par être pleinement reconnus. La question est de savoir quand, mais aussi dans quel projet d'avenir s'inscrira cette relecture du passé : remise en cause du système économique et politique auquel la colonisation est liée ou revendications communautaires à l'intérieur de ce système (lire p. 60) ? □

(1) Arnaud Lismond-Mertes, « Les fantômes de Léopold II au Parlement », *Ensemble !* n° 93, p. 70, avril 2017.

(2) Belfond 1998, titre original *King Leopold's Ghost: A Story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa*.

(3) Voir par exemple Elikia M'Bokolo, « Il y a eu un génocide et un ethnocide », in *Ensemble !* n°92, décembre 2016, p. 72 et Patricia Van Schuylenbergh « Mon rôle n'est pas de juger », *ibid.*, p. 68 ainsi que l'ensemble de l'histoire du Congo de Jules Marchal : *L'État libre du Congo : Paradis perdu* (1996), E.D. Morel contre Léopold II (1996), « Travail forcé pour le cuivre et pour l'or » (1999), « Travail forcé pour le rail » (2000), « Travail forcé pour l'huile de palme de Lord Leverhulme » (2002).

(4) Arnaud Lismond-Mertes, « Le négationnisme belge », in *Ensemble !* n°92, décembre 2016, p. 60.

(5) Doc 55 1334/001

(6) Luc Sels, Rector of KU Leuven, « Values made visible: KU Leuven places bust of Leopold II in storage », 12 juin 2020.

(7) Martine Dubuisson, « Léopold II, le roi qui crée un malaise jusqu'au Palais », *Le Soir*, 12 juin 2020.

(8) Sabine de Bethune et cst, « Proposition de résolution relative à une étude scientifique sur le

passé colonial de la Belgique », 11 juin 2020, S. 7-167

(9) La Chambre, Doc 55 1462/01

(10) MR.be, Objectivons les débats !, 15 juillet 2020

(11) Ibuka, La Belgique désigne une militante de JAMBO asbl parmi les experts sur le Rwanda, 7 août 2020, www.ibuka.be

(12) Jean-Philippe Schreiber, « Une pyromane pour éteindre l'incendie », 11 août 2020, www.ibuka.be

(13) F. Balace (ULG) et alii, « Commission Congo: les historiens pour un conseil d'experts scientifiques indépendants du débat politique », LaLibre.be, 18 août 2020

(14) B. Bevernage (UGent) et alii, « Commission Congo: la peur paralysante de l'historien », *Le Soir*, 24 août 2020

(15) Paul Magnette, Discours tenu à l'occasion de l'inaguration de la rue Patrice Lumumba à Charleroi, le 2 juillet 2020.

(16) I. Godderis, A. Lauro et G. Vanthemsche (dir), *Le Congo colonial, une histoire en questions*, 2020.

« Examiner certains crimes

Simon Moutquin est député Ecolo et membre de la commission spéciale sur le passé colonial. Il évoque pour nous son contexte, sa méthodologie et... ses limites probables.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Ce 17 juillet, la Chambre belge des représentants a décidé de créer une commission spéciale « chargée d'examiner l'Etat indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver » (sic) (lire p. 50). Nous avons rencontré Simon Moutquin, député Ecolo, qui avait déposé une proposition de résolution parlementaire sur cette question (1), qui est membre de cette commission et a été impliqué dans les discussions qui ont mené à sa création.

Le député écologiste nous a indiqué qu'il « abordait les travaux d'une façon ouverte et sans préjuger de leur résultat ». Mais il nous a néanmoins confié qu'il avait « dû déchanter par rapport à [son] optimisme initial quant à l'existence d'une volonté partagée d'apporter une clarification objective de ce passé », au vu des premières réunions (à huis clos) de la commission, du « niveau d'agressivité (...) et des hurlements » qui s'y sont produits. La « stratégie » qui a consisté à ne pas mentionner explicitement les crimes

« ne sait pas si [la] commission pourra recommander que la Belgique reconnaisse des crimes coloniaux en tant que crimes contre l'humanité »... mais relève qu'elle pourra peut-être « recommander qu'un ensemble de juristes (...) puissent examiner la question sous cet angle en se fondant sur son rapport ». S'il en était ainsi, la commission conclurait en recommandant de créer une autre commission pour examiner les faits qu'elle n'aurait pas eu le courage d'examiner elle-même... Jeu de dupes ?

Ensemble ! : La Chambre vient de créer une commission sur le passé colonial belge. Vous aviez vous-même déposé une proposition de résolution sur ce sujet. Dans quel contexte cela se situe-t-il ?

Simon Moutquin (Ecolo) : La proposition de résolution relative à l'histoire

coloniale belge que j'avais déposée en juin 2020, avec le groupe Ecolo-Groen, s'inscrit dans le prolongement des propositions portées par les écologistes sous les deux législatures précédentes (et notamment par Zoé Genot puis par Benoît Hellings), qui n'avaient jamais pu être mises à l'ordre du jour des travaux et être discutées. Cette initiative, préparée dès décembre 2019, se plaçait également dans la perspective du 60^e anniversaire de l'indépendance du Congo. Vu les difficultés que nous avons connues par le passé pour recevoir un soutien politique suffisant pour mettre nos propositions à l'ordre du jour, notre proposition avait été réduite à un contenu davantage scientifique que politique. Une méthodologie qui devait amener à

éviter de crispier d'emblée d'autres partis, afin d'ouvrir la porte à leur soutien. Et puis, ce 25 mai, la mort de George Floyd est survenue lors de son interpellation par des policiers aux États-Unis, ce qui a donné lieu à d'importantes manifestations contre le racisme et les violences policières, non seulement aux États-Unis, mais aussi dans plusieurs pays européens et en Belgique. Dans notre pays, ces manifestations, placées sous le slogan *Black Lives Matter*, ont non seulement porté sur la dénonciation du racisme mais aussi mis en question ses racines dans le passé colonial et l'insuffisance de l'examen critique de celui-ci. Le 12 juin, Patrick Dewael (VLD), l'actuel Président de la Chambre a surpris tout le monde en annonçant par un tweet qu'il estimait qu'il « est temps pour la

Belgique de se réconcilier avec son passé colonial » et qu'il souhaitait discuter avec les groupes parlementaires de la manière dont le Parlement pourrait « mettre en place une commission vérité et réconciliation ». Le texte de notre résolution a offert une série de propositions concrètes pour alimenter le débat sur ce sujet, qui s'est déroulé en Commission des affaires extérieures de la Chambre, puis à la conférence des présidents, et qui *in fine* a abouti à la création d'une commission spéciale le 17 juillet. Tous les partis ont voté en faveur de la création de cette commission spéciale, sauf le MR, qui s'est abstenu, et le VB qui a voté contre. Il est manifeste que c'est le mouvement social qui a rendu possible la mise à l'ordre du jour de cette question à la Chambre.



« C'est le mouvement social qui a rendu possible la mise à l'ordre du jour de cette question à la Chambre »

coloniaux belges dans la lettre de mission de la commission pour « ne pas crispier » certains partis et bénéficier de leur soutien pour sa mise en place, s'avèrera-t-elle payante ? Ou bien cela favorisera-t-il la mise sous la tapis des questions les plus brûlantes ? A cet égard, le député nous a indiqué qu'il

coloniaux »

On peut craindre que tout cela reflue si l'attention médiatique se déplace ailleurs, mais avec la création de la commission, il y a en principe un travail de fond sur ce sujet qui devrait être entrepris durant au moins un an, si la législature n'est pas prématurément interrompue par un retour aux urnes.

Quelle est la mission qui été impartie à cette commission, et quelles sont vos attentes par rapport à son résultat ?

Sur base notamment de notre proposition de résolution et d'une note qui a été demandée, sur la suggestion du VLD et du CD&V, au Musée royal de l'Afrique centrale et au service des Archives de l'État, la Chambre a fixé le fonctionnement et les missions de la commission qu'elle a instituée. Il est notamment prévu

que cette commission crée un groupe d'experts chargé de lui remettre un rapport sur l'état de la recherche historique sur la colonisation belge mais aussi de dégager des propositions quant aux recommandations qui pourraient être formulées par rapport aux discours à tenir sur la période coloniale, sur les restitutions, sur le lien entre le passé colonial et le racisme, etc. L'idée est que ce rapport des experts, dont la remise est prévue pour le 1er octobre 2020, puisse servir de base au travail de la commission elle-même. La première réunion de

la commission, portant sur « l'ordre des travaux » et sur des questions de personnes s'est tenue à huis clos, ce qui est la norme dans les Parlements pour ce type de sujets. Après quelques minutes de réunion, j'ai dû déchanter par rapport à mon optimisme initial quant à l'existence d'une volonté partagée au sein de celle-ci d'apporter une clarification objective de ce

arrive donc dans ce débat avec ses intérêts propres. Pour caricaturer : la N-VA et le VB vont viser à détruire l'image de la Belgique et de la famille royale, le CD&V et d'autres voudront protéger la famille royale et l'Église catholique, le MR est opposé à ce que la responsabilité des entreprises privées soit pointée, etc. On s'est très vite rendu compte, lorsqu'on a discuté de la composition du groupe d'experts, formé avec un souci (peut-être excessif) d'équilibres multiples, et notamment politiques, que certaines propositions de noms avancés par des partis avaient très peu de



« J'ai dû déchanter par rapport à mon optimisme initial »

passé. La difficulté qu'il y aura pour aboutir m'est apparue manifeste au vu du niveau d'agressivité qui régnait entre les différents membres de la commission, aux hurlements qui se sont produits et n'ont pas été que le fait des représentants du VB.

Les écologistes (dont le mouvement politique n'existait pas à l'époque coloniale) n'ont pas de liens historiques avec les acteurs directs de la colonisation (la monarchie, l'Église catholique, les grandes entreprises, etc.). Ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres partis politiques. Chacun

bases fondées objectivement. Dès ses premiers pas, la commission a donc montré ses faiblesses, mais elle se présentera peut-être sous un meilleur jour en séance publique. Personnellement, j'aborde les travaux d'une façon ouverte et je ne préjuge pas du résultat. J'espère notamment qu'elle aboutira à des conclusions concernant les liens entre le passé colonial et le racisme actuel, mais aussi en termes de restitutions ou de dédommagements, etc. Au-delà des recommandations qu'elle adoptera ou pas, selon la majorité parlementaire qui pourra être trouvée, je pense que cette commission favorisera, par son existence même, le débat public sur la colonisation belge, qu'elle imposera *de facto* à différents acteurs de prendre publiquement position, ↗

Tshibumba Kanda Matulu (1975), Les Martyrs de l'Union minière du Haut Katanga (Répression de la grève du 9 décembre 1941), Brooklyn Museum.

⇒ aux médias d'en rendre compte, etc. Au niveau d'Ecolo et du président de la commission, Wouter de Vriendt (Groen), nous voulons nous efforcer d'ouvrir largement ses travaux à la société civile. Je conçois donc moins cette commission comme un aboutissement que comme une étape sur un chemin qui devra être poursuivi. S'il y a des dysfonctionnements ou des blocages, ce sera à la société civile de les pointer et à nous aider à continuer à enfoncer des murs. Après tout, c'est grâce à des associations qui font un travail de terrain depuis

« en particulier » l'état du consensus entre les historiens sur « les violations des droits humains, le racisme et la ségrégation institutionnels, la violence structurelle, le travail forcé, l'exploitation économique ». L'attention est donc quand même bien ciblée sur certains points de cette histoire qui posent des questions. Certains ont suggéré, au moment où le mouvement *Black Lives Matter* était à l'avant-plan médiatique, que le gouvernement belge présente des excuses aux Congolais. Mais je crains que si une telle démarche n'est pas étayée his-

je soutiens ce souci d'examiner sans tabou certains crimes coloniaux au regard d'une éventuelle qualification en tant que crimes contre l'humanité, mais à ce stade je ne peux pas préjuger s'il y aura une majorité parlementaire au sein de la commission pour y donner suite. J'espère cependant que le travail de cette commission permettra une confrontation des responsables politiques à des vérités objectives concernant l'histoire coloniale et que cela les poussera *in fine* à les reconnaître et à les qualifier dûment.

« Je ne sais pas si notre commission pourra recommander que la Belgique reconnaisse des crimes coloniaux en tant que crimes contre l'humanité »

des années (notamment les « visites décoloniales » du Collectif mémoire coloniale) que la création de cette commission a été possible.

La commission a confié au groupe d'experts une mission à la fois scientifique (dresser un état des connaissances sur l'histoire de la colonisation belge) et politique (formuler des propositions sur ce qui doit être fait pour favoriser la « réconciliation »). Une tribune d'une cinquantaine d'historiens vient de dénoncer cette confusion méthodologique ... Cette façon de procéder ne traduit-elle pas un défaut de volonté politique de reconnaître d'emblée les crimes coloniaux belges ?

D'autres historiens se sont prononcés publiquement en faveur de la méthodologie que nous avons adoptée. Le groupe d'experts n'a pas pour vocation de faire un grand travail de recherche historique, la plupart des faits étant connus des historiens. Il n'a pas non plus pour objectif de prémâcher les conclusions de la commission, il a surtout pour but de donner aux parlementaires des repères et des propositions de méthodes pour réaliser leur propre travail qui devrait commencer en octobre. Le périmètre fixé aux travaux des experts est large et peut-être flou, mais il me semble qu'on peut également voir cela comme une volonté d'ouverture. La lettre de mission de la commission indique toutefois qu'elle examinera

toriquement par rapport à des faits précis, elle ne soit elle-même qu'une forme de poursuite de l'occultation de ces faits et d'évitement du débat public, et qu'*in fine* elle s'avère sans effet sur les causes structurelles du racisme. C'est l'intérêt de la méthodologie choisie par la commission de permettre de donner un ancrage historique précis aux conclusions qu'elle tirera.

Anne Wetsi Mpoma, l'une des expertes, nous a indiqué (p.59) qu'elle souhaiterait que la commission reconnaisse certains crimes coloniaux belges en tant que crimes contre l'humanité. Cette question de la qualification des crimes pourra-t-elle être mise à l'ordre du jour de la commission ?

J'espère que dans l'organisation de ses travaux, la commission pourra examiner la colonisation au regard des Droits humains. Je pense que cela suppose un débat où l'on puisse notamment auditionner un panel de juristes, puisque cette thématique relève du domaine du droit. Je ne sais pas si notre commission pourra recommander que la Belgique reconnaisse des crimes coloniaux en tant que crimes contre l'humanité. Mais peut-être pourra-t-elle recommander qu'un ensemble de juristes – pourquoi pas en partie étrangers – puissent examiner la question sous cet angle en se fondant sur son rapport. En tant que député écologiste,

Une des missions confiée à la commission est « d'élaborer des propositions pour la réconciliation entre les Belges (y compris les Belges d'origine congolaise, rwandaise et burundaise) ». Or si l'on parle de crimes

contre l'humanité, quel est le sens de parler de « réconciliation » ? On n'imagine pas, par exemple, qu'une commission parlementaire prône la « réconciliation » entre les victimes du nazisme et les collaborateurs. Et qui devrait se « réconcilier » avec qui ?

Votre question pointe bien mon malaise face à l'utilisation du concept de « réconciliation » dans ce contexte. Certains avaient voulu le mettre au cœur de la mission de la commission. Dans un premier temps, j'ai cru qu'il aurait une certaine pertinence en tant que « réconciliation » de la société belge avec son propre passé, au sens de reconnaître ses fautes et d'en tirer les conséquences pour le présent et l'avenir. Au cours des débats, l'application de ce terme m'est apparue de plus en plus inadéquate notamment quant aux personnes qui devrait prétendument être « réconciliées ». Cela dit, il existe dans la diaspora congolaise des personnes qui demandent une indemnisation en lien avec des crimes coloniaux. Peut-être cette question de la « réconciliation » pourrait-elle retrouver un sens si c'est pour aborder ce type de sujet ? Je vous accorde cependant le point de principe que ce sont seulement les victimes elles-mêmes qui peuvent faire valoir les préjudices subis et proposer les termes d'éventuelles « réconciliations ». □

(1) DOC 55 - 1334/001

« Rétablir les faits »

Anne Wetsi Mpoma et Elikia M'Bokolo sont deux membres du groupe d'experts qui accompagne la commission parlementaire. Qu'en attendent-ils ?

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Al'entame des travaux de la commission sur le passé colonial mise sur pied par la Chambre belge en juillet 2020, nous avons rencontré (séparément) Anne Westi Mpoma (historienne de l'art et membre de l'association Bamko) et Elikia M'Bokolo (historien, EHESS, UniKin), tous deux membres du groupe multidisciplinaire d'experts qui devrait alimenter le travail des parlementaires (lire p. 50). Nous les avons interrogés sur leurs attentes par rapport à cette commission (lire ci-dessous), mais aussi sur leur perception (divergente) de l'émergence de certains positionnements « communautaristes » dans une partie du mouvement décolonial (lire p. 50).

Ensemble ! : Quels sont votre parcours et votre expertise liés à l'objet de la commission ?

Anne Wetsi Mpoma : Je suis historienne de l'art de formation et, depuis 2016, activiste au sein de l'association Bamko, qui est un collectif afro-féministe engagé sur des questions de décolonisation de l'espace public, de restitutions de biens spoliés dans le cadre de la colonisation, etc. Mes connaissances sur l'histoire coloniale ne sont pas le fruit de ma formation à l'université où j'ai étudié (ULB), à l'exception toutefois d'un cours d'histoire contemporaine sur la décolonisation du Congo et Patrice Lumumba, dispensé par José Gotovitch. Ça m'a donné l'envie de faire des recherches personnelles sur l'histoire coloniale ainsi qu'une méthodologie pour le faire. En 2011, j'ai commencé à faire du journalisme indépendant à Radio Campus, à rédiger des articles, etc. J'ai également travaillé avec le Musée royal de l'Afrique centrale

comme historienne de l'art (pour la rénovation), animé des ateliers sur l'histoire coloniale, etc. Récemment, j'ai écrit un essai : *Résister dans les arts et la culture en contexte postcolonial belge (In Being imposed upon)*. Tout cela fait écho pour moi à mes racines familiales, qui renvoient à la région équatoriale du Congo, qui a directement subi le régime de terreur léopoldien du caoutchouc rouge. Mes parents racontaient parfois dans les repas de familles des anecdotes relatives aux mains coupées, aux châtiments corporels, etc. A travers ces différentes expériences, j'ai pu me forger une idée de ce qu'a été la colonisation et je suis, aujourd'hui encore, choquée tant par la violence de ce système que par la façon dont, en Belgique, son impact négatif sur les vies des Africains est minoré dans les débats publics.

Quelles sont vos attentes par rapport aux travaux de la commission parlementaire et de son groupe d'experts ?

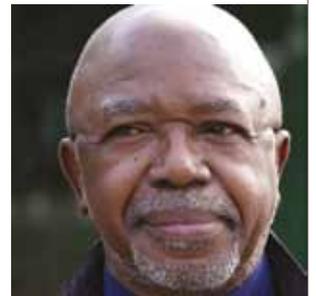
J'espère que notre groupe pourra attirer l'attention des parlementaires sur des questions de l'histoire coloniale belge à étudier ou à approfondir, en tenant compte des points d'attention des personnes afro-descendantes qui sont aujourd'hui stigmatisées en Belgique de par leur lien avec le continent

africain et en mettant en lumière les continuités entre l'époque coloniale et la situation contemporaine. J'espère que la commission pourra reconnaître les faits, favoriser la diffusion de leur connaissance, notamment à travers l'enseignement, et ainsi lutter contre le racisme et favoriser la réconciliation. Cela passe par la reconnaissance des millions de vic-

times du régime léopoldien, le fait de qualifier la colonisation belge au Congo comme un crime contre l'humanité... Non, ça n'a pas été « apporter la civilisation » au Congo mais bien la mise en œuvre d'un projet abominable : conquérir un pays par la force, piller ses richesses, instaurer un régime de travail forcé, etc. Il faut pouvoir dûment qualifier les faits. Je ne sais pas si la commission rencontrera cette attente, mais si l'on veut qu'il y ait un jour une véritable réconciliation, il faudra passer par là. Pour ma part, je demanderai au sein du groupe des experts que la qualification de crimes coloniaux belges en tant que crimes contre l'humanité soit proposée et discutée.

Qu'attendez-vous des travaux de la commission parlementaire ?

Elikia M'Bokolo : D'un point de vue personnel et en tant qu'historien, contribuer à faire la lumière sur la période coloniale belge, c'est tout d'abord répondre à une mission qui nous a explicitement été léguée par les pères de l'indépendance du Congo (Lumumba, Kimbangu, Kasa-Vubu...). En effet, comme c'est le cas pour d'autres puissances coloniales, le récit que la Belgique a donné et donne encore aujourd'hui de cette période ne correspond pas du tout à notre perception. Ce récit nous heurte profondément et il nous semble important que les faits et la vérité soient rétablis. Par exemple, l'un des points contentieux par rapport à la vision officielle belge de ce passé est celui des dynamiques réelles qui ont poussé un État comme la Belgique à devenir une puissance coloniale. S'agissait-il d'aller « civi- »



« Diffuser la connaissance des faits et ainsi lutter contre le racisme »

⇒ liser » des personnes (qui n'avaient pas demandé à être « civilisées ») ? Au Congo, depuis mon enfance et jusqu'à aujourd'hui, on trouve sur la gare centrale de la capitale l'inscription latine d'origine coloniale suivante : « *Aperire terram gentibus* ». Ce qui signifie « *Ouvrir la terre* (sous-entendu « sauvage ») *aux nations* (sous-entendu « civilisées »). Était-ce réellement bien ça l'inspiration de la colonisation ? Celle-ci relève-t-elle de la philanthropie de Léopold II ou encore d'une pieuse vocation à propager le christianisme ? Ou bien s'agit-il avant tout d'une question d'intérêts financiers, de ceux des actionnaires de la Société générale, etc. ? Autre

question qui fait débat : la colonisation est-elle une question de « Blancs », de « Belges » ? Tous les Belges ont-ils réellement profité de la colonisation, ou bien s'agit-il de groupes bien spécifiques ? Le mineur belge des charbonnages a-t-il tiré un profit de l'exploitation du Congo ? Non ! Tous les dossiers devraient être

mis sur la table concernant le passé belgo-congolais. Notamment celui des continuités et des ruptures de la colonisation de 1885 aux années 1960. Où se manifestent-elles ? Y a-t-il plus de continuité ou de rupture entre l'État Indépendant du Congo léopoldien, l'État du Congo belge et, enfin, la République du Congo qui lui a succédé ? Je pense qu'il y a une grande continuité entre ces régimes, tant dans leur nature oppressive que dans le processus de captation des ressources nationales qu'ils mettent en œuvre.

Tant pour les Belges que pour les Congolais, faire la lumière sur cette histoire coloniale, c'est contribuer à éclairer une série de processus qui étaient à l'œuvre hier et qui le sont toujours aujourd'hui sous une forme renouvelée. Certains Congolais versent dans la superstition et croient aujourd'hui que leur situation pénible est à mettre en rapport avec une « malédiction » dont ils seraient victimes. La connaissance de leur passé colonial est importante pour leur permettre de comprendre leur situation, d'identifier ce avec

quoi ils doivent rompre pour s'émanciper réellement et construire leur futur. Ce qui est en question à travers le passé belgo-congolais, ce n'est pas seulement ce passé lui-même, ce sont aussi ces dynamiques mondiales actuelles et, au sein de celles-ci, la place du Congo et de l'Afrique. Le point n'est pas de rompre avec les « Blancs », mais avec le système colonial, c'est-à-dire avec l'impérialisme du capitalisme mondialisé du XIXe et du XXe siècle. La réalité est que les Congolais - comme Lusinga, M'siri ou Kimbangu - qui ont refusé de porter ce joug imposé à travers la colonisation, ont été durement réprimés et ont parfois payé leur combat du prix de leur vie. Aujourd'hui encore, les classes dirigeantes du Congo ont le choix entre s'opposer aux dynamiques mondiales de captation des richesses, au risque de se faire tuer, ou bien s'inscrire dans ces dynamiques en devenant ainsi une forme de bourgeoisie *compradore* gérant une situation néocoloniale. Sans rupture consciente avec ces dynamiques, sous la forme néocoloniale qu'elles ont prises, les choses ne changeront pas.

Le roi Philippe a exprimé ses « profonds regrets pour [les] blessures du passé ». Espérez-vous que la Commission parlementaire mise en place ira plus loin ?

Émettre de simple « regrets » abstraits s'agissant d'actes qui ont conduit à l'effondrement d'une société, cela peut paraître très insuffisant. Cette déclaration pourrait néanmoins constituer un tournant si elle constitue le début de quelque chose qui va plus loin. Pour cela il faudrait qu'au-delà de cette posture très générale, il y ait une identification précise de ces processus violents liés à la colonisation, qui ont commencé vers 1880 et se sont prolongés au-delà de 1960 à travers notamment les interventions des services spéciaux, des mercenaires, etc. Il faut faire la clarté là-dessus. Tout cela doit être documenté de façon précise. Et puis il faudrait que ce discours soit présenté sur place, au Congo, levant ainsi le discours prononcé au Congo en 1960 par le roi Baudouin, qui glorifiait la colonisation belge. Si le travail de cette commission parlementaire et de son groupe d'experts pouvait contribuer à ce que l'État belge opère ce revirement, ils feraient une œuvre utile. □

Universa

L'émancipation doit-elle se construire sur la base de la reconnaissance d'appartenances « raciales » ?
Avis croisés de Anne Wetsi Mpoma et Elikia M'Bokolo

Propos recueillis par
Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le mouvement décolonial belge, qui porte des revendications comme le rétablissement de la vérité historique concernant le passé colonial ou par rapport aux statues et noms de rues, est uni sur des valeurs comme l'antiracisme. Mais il apparaît de plus en plus nettement qu'il y a en son sein des tensions entre plusieurs visions de l'antiracisme ainsi que de sa centralité et, par-delà, du projet d'avenir pour la société qu'il promeut, des moyens pertinents pour y parvenir... Le mouvement décolonial doit-il s'ouvrir à des alliances stratégiques avec l'un ou l'autre milliardaire congolais « sympathisant » ou rechercher à s'allier aux autres opprimés.e.s par le système économique ? Le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMCLCD) prend-il le soin de préciser que sa démarche « *est universaliste et inclusive* » et qu'il « *rejette toute forme de communautarisme* » (1) ? C'est, en effet, que d'autres types de compréhension des problèmes et de vision des solutions à mettre en œuvre existent, mettant en avant l'existence d'une « communauté noire », la spécificité du racisme antinoir et, au-delà, plaidant en faveur de la mise en place de politiques « d'action positive » basées sur des critères raciaux,

liste ou communautariste ?



Bruxelles, 7 juin 2020

dont les « Afrodescendants », organisés par leurs leaders communautaires, devraient revendiquer l'adoption et l'application.

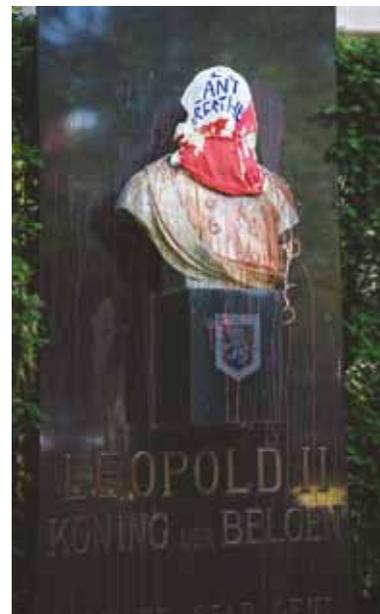
Ces derniers mois, au sein du mouvement décolonial belge, plusieurs prises de positions allant dans cette direction « communautariste » ont émergé. Tantôt cela se marque par des choix de terminologie, comme par exemple celui de distinguer, au sein même du mouvement décolonial, entre les « Afrodescendants », d'une part, et des dits « alliés blancs », de l'autre. Tantôt il s'agit de plaider d'une façon « décomplexée » en faveur « d'une parité chiffrée raciale » (sic) pour la répartition de postes dans des conseils d'administration ou dans des emplois, « de la même façon que cela est fait vis-à-vis des femmes dans certains secteurs », comme l'a fait Mireille-Tsheusi

Robert (Bamko) sur les ondes de la RTBF (2). Tantôt il s'agit d'interventions faites vis-à-vis de la direction de la RTBF pour récuser la légitimité de l'invitation par la radio du député Calvin Soirese (Ecolo) pour réagir, le 30 juin, aux « regrets » exprimés par le roi Philippe dans sa lettre au Chef de l'État congolais, au motif qu'il est d'origine togolaise et non congolaise (lire aussi p. 71). Tantôt, enfin, il s'agit de saluer l'action du milliardaire d'origine congolaise Sindika Dokolo en faveur du retour de l'art africain et sa récente acquisition des manuscrits Lapière (lire l'encadré p. 62) et de le considérer comme un « allié stratégique » pour le mouvement décolonial, bien que la constitution de sa fortune soit liée à des détournements de fonds publics en Afrique. Ces différents faits et prises de positions sont reliés par un fil rouge : à chaque fois la légitimité

des acteurs, voire leurs droits, sont appréciés en fonction de leur origine « raciale » ou de l'origine nationale de leurs parents. Ce type de vision des individus, qui les appréhende à travers leur appartenance présumée à une communauté et la prend en compte pour apprécier la légitimité de leurs actes (prendre position dans un débat, accéder à un emploi, s'enrichir, etc.) n'est pas propre à une partie du mouvement décolonial. C'est une façon de penser les individus et la société qui est, par exemple, partagée par le parti Be.One (fondé par Dyab Abou Jahjah et qui prône « l'instauration de quotas concernant l'emploi de personnes issues de l'immigration dans les institutions publiques

« Heureusement que les communautés africaines ont des milliardaires... »

ainsi que dans les entreprises privées qui souhaitent accéder aux marchés publics »). Elle l'est aussi par la NV-A et le VB, qui mettent également en avant, sur fond de la mémoire d'un passé douloureux, l'appartenance des individus à une communauté identitaire à travers laquelle ils considèrent qu'ils peuvent se prévaloir d'une légi-



Gand,
2 juin 2020
« I Can't breathe. »

⇒ timité et de droits spécifiques, défendus par leurs propres leaders.

Nous avons demandé aux deux membres du groupe d'experts de la commission parlementaire sur le passé colonial que nous avons interrogés à propos de leurs attentes par rapport à celle-ci (lire p. 59), c'est à dire à Anne Wetsi Mpoma (historienne de l'art et membre de l'association Bamko) et Elikia M'Bokolo (EHESS, UniKin) de réagir à ces événements et prises de position. Le mouvement décolonial peut-il faire une alliance opportuniste avec un milliardaire lié à des détournements de fonds, mais noir ? Le moteur du système colonial belge a-t-il été essentiellement une affaire de « Blancs » et de « Noirs » ou une question de système économique ? Faut-il instaurer des quotas « raciaux » en matière d'accès à certains emplois ? L'alliance de toutes et tous les opprimé.e.s en vue de leur émancipation commune doit-elle être l'horizon du mouvement ? Etc. Sur ces sujets, les deux experts s'opposent en tous points. La question, il est vrai, ne relève plus seulement de l'ordre des faits mais également de celui de l'ordre du projet de société. Merci à eux d'avoir accepté de s'exprimer ouvertement sur ces sujets délicats. Le débat d'idées y gagne.

(1) www.memoirecoloniale.be/presentation

(2) RTBF, Les Grenades, 5 juillet 2020

(3) www.beone.be

Anne Wetsi Mpoma

Ensemble ! : Suite à l'action de sa fondation et à son récent rachat des manuscrits Lapière, certains considèrent le milliardaire Sindika Dokolo comme un allié du mouvement décolonial (voir ci-contre). Par ailleurs, celui-ci n'hésite pas à faire de sa négritude un principe de légitimité en déclarant, par exemple, qu'il « préfère que les richesses de l'Afrique reviennent à un Noir corrompu plutôt qu'à un Blanc néocolonialiste ». N'y a-t-il pas là une confusion et une imposture ?

Anne Wetsi Mpoma : La fondation de Sindika Dokolo a pour vocation de promouvoir l'art africain et notam-

ment l'art africain contemporain. Je ne vois pas vraiment ce qu'il y aurait de problématique avec lui ou dans sa déclaration. Lui au moins, quand il est au Congo, il est chez lui.

Dokolo, c'est un kleptocrate...

Quel milliardaire ne l'est pas ?

Sans doute, mais un mouvement qui prétend porter des valeurs progressistes, comme le mouvement décolonial, a-t-il vocation à être lié à des milliardaires ?

Pourquoi pas ? Si le milliardaire en question nous permet de sauver de l'oubli des manuscrits qui sont des pièces à conviction sur le contexte de violences dans lequel, sous la colonisation belge, l'art africain a été accaparé. Heureusement que les communautés africaines ont des milliardaires, si ceux-ci leur permettent de récupérer leur patrimoine artistique. Parce que l'on est noir, devrait-on rester pauvre ?



La fortune de Dokolo et de son épouse, Isabel dos Santos, c'est une fortune qui est liée à des détournements

de fonds, au vol et à l'exploitation de Congolais et d'Angolais...

Si on pose la question de l'origine

□ □ □

DOKOLO : « JE PRÉFÈRE QUE LES RICHESSES

Marié à Isabel dos Santos (fille de J. E. dos Santos, président de l'Angola de 1979 à 2017), Sindika Dokolo est un « homme d'affaires » congolais ainsi que l'initiateur d'une fondation qui porte son nom, qui vise à promouvoir l'art africain et notamment le retour en Afrique d'œuvres accaparées durant la période coloniale. Récemment, une vaste enquête du *Consortium international des journalistes d'investigation* a révélé comment dos Santos avait transféré de l'argent public de l'Angola, un des pays les plus pauvres de la planète, vers un labyrinthe de 400 entreprises et de filiales, dont beaucoup offshore, qui sont liées à elle-même ainsi qu'à son mari (a). La justice angolaise a pointé le caractère frauduleux de l'acquisition d'une partie de la fortune du

couple (secteur pétrolier, du diamant, des télécommunications, médias...) et des saisies judiciaires de certains de ses biens ont eu lieu en Angola et au Portugal. Sindika Dokolo est également impliqué politiquement au Congo, où il a fondé le mouvement *Congolais debout !* En août 2018, il n'avait pas hésité à saluer le retour au Congo et sur l'échiquier politique de Jean-Pierre Bemba comme « une bonne nouvelle pour la démocratie ». Lequel, finalement acquitté, revenait au Congo après avoir été incarcéré par la Cour pénale internationale pendant près de dix ans, dans le cadre de son procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis lors des incursions de ses troupes en République centrafricaine en 2002 – 2003.

Être soutenu par Dokolo n'est-ce pas aussi choquant et contradictoire pour le mouvement décolonial que d'être soutenu par la Fondation Roi Baudouin ?

« La colonisation du Congo, ce sont des Blancs qui ont débarqué en Afrique »

L'alliance avec Sindika Dokolo est une alliance stratégique. Si l'un ou l'autre milliardaire africain peut nous aider dans notre lutte pour récupérer notre patrimoine, pour nous donner un coup de main et nous aider à être entendus, c'est bienvenu. J'ai été très contente de pouvoir dire à mon fils que Sindika Dokolo avait réussi à récupérer pour nous les manuscrits Lapière. Ça lui montre l'exemple

d'un Noir qui a fait quelque chose pour la communauté noire. Je suis également heureuse qu'il puisse voir à cette occasion que les Noirs ne sont pas nécessairement au bas de l'échelle sociale.

Pensez-vous qu'il existe réellement une « communauté » entre le milliardaire Sindika Dokolo et un jeune Afrodescendant belge qui subit des discriminations à l'emploi ?

Il me semble évident qu'il y a une communauté identitaire noire à travers le monde. Que l'on soit noir aux États-Unis, en France, en Belgique, au Canada, en Suède, lorsque l'on se rencontre, on voit très vite que l'on a des intérêts communs, que l'on partage une culture commune et qu'en termes de discriminations on est tous égaux. Même pour la milliardaire afro-américaine Oprah Winfrey, lorsqu'elle entre dans un grand magasin, elle se fait toujours traiter comme la Noire de service. La colonisation du Congo, ce sont des Blancs qui ont débarqué en Afrique et qui ont réduit toute une communauté au travail forcé, tout en trouvant parmi la population locale un certain nombre d'alliés pour organiser cet asservissement. Il y a des différences de classe et d'intérêt entre les Noirs, Dokolo ne rencontre évidemment pas les mêmes problèmes sociaux que moi, mais cela n'empêche qu'il existe une communauté d'identité. Au-delà des

luttons de classe ou de pouvoir qui peuvent exister au sein de la communauté noire ou afrodescendante, ce qui compte avant tout pour moi, c'est de pouvoir améliorer les conditions de vie matérielle et morale de la diaspora. Nous avons le droit à la dignité et au respect.

Certains préconisent l'instauration de « discriminations positives » qui, par exemple, imposeraient légalement le respect de quotas « raciaux »

critère n'est pas un niveau de compétence (linguistique) et il s'agit bien d'un dispositif de portée légale...

Légalement les préférences communautaires n'existent pas en Belgique. Mais dans les faits, elles sont omniprésentes...

Demander aux individus de s'identifier à une « origine » présumée pour ouvrir des droits, n'est-ce pas une perspective inquiétante en termes de lutte antiraciste ? Ne craignez-

« Il faut obliger l'engagement d'un certain pourcentage de Noirs, d'Arabes, etc. pour offrir à tous un accès égal à l'emploi »

pour l'accès à certains emplois...

Il faudra bien en passer par là. Le racisme est tellement omniprésent ici, que voulez-vous que l'on fasse ? Dans les faits, la Belgique est déjà un pays « communautariste ». Par exemple, les Flamands ont à Bruxelles des droits d'accès spécifiques à certains emplois. De même, dans les faits, l'accès à l'emploi n'est pas le même dans ce pays selon que vous soyez noir ou que vous soyez blanc.

L'instauration de quotas « raciaux » en matière d'emplois n'est-elle pas d'une autre nature ? Dans ce cas, le

vous pas que ce type de proposition pousse vers l'extrême droite une partie des milieux populaires « bleu-blanc-belges », qui ont également des difficultés d'accès à l'emploi?

Il me semble qu'il ne faut pas dramatiser ce type de proposition et en former une vision catastrophiste. En tant que Noire, j'en ai marre d'être reléguée au bas de la société, de devoir me battre pour tout, d'être considérée comme une sous-citoyenne... Le racisme est enraciné de façon tellement profonde en Belgique qu'il faut sans doute proposer d'obliger l'engagement d'un certain

DE L'AFRIQUE REVIENNENT À UN NOIR CORROMPU... »

En achetant les manuscrits Lapière (qui détaillent le contexte violent de l'acquisition d'un masque Luba exposé à Tervuren, qui fait à ce titre l'objet d'une contestation de la façon dont il est présenté) (b) et en mettant en avant l'action pour le rapatriement de l'art africain de sa fondation, celui-ci est intervenu dans le champ du débat décolonial belge. Certains allant jusqu'à le considérer comme un allié stratégique du mouvement. Quant à la journaliste Colette Braeckman, elle n'a pas hésité, en novembre 2019, à lui dérouler le tapis rouge pour une interview fleuve, saluant le « militant pour le retour des œuvres en Afrique », qui constituait un véritable panégyrique et évitait soigneusement d'évoquer les facettes interlopes de son interlocuteur (c). Pourtant, déjà

en 2017, le journaliste du *Monde* Joan Tilouine interrogeait Sindika Dokolo par rapport à l'utilisation qu'il fait de l'action de la fondation qui porte son nom pour se doter d'une image flatteuse de mécène et couvrir ses affaires liées à la corruption. Loin de contredire son interlocuteur, le milliardaire congolais avait alors cyniquement défendu l'accaparement des richesses de l'Afrique par la corruption, pourvu qu'elles reviennent à un « Noir » : « Joan Tilouine (*Le Monde*) : *L'art vous permet-il de refaçoner votre image de « riche africain corrompu », comme le disent vos détracteurs ? Sindika Dokolo : L'important pour moi, c'est d'être et de faire. Certains disent que l'élite africaine est forcément corrompue et est au fond l'ennemi de l'Afrique. Ils*

créent des figures rassurantes comme les ONG et la société civile forcément merveilleuses. Je préfère que les richesses de l'Afrique reviennent à un Noir corrompu plutôt qu'à un Blanc néocolonialiste. (...) » (d).

(a) www.icij.org/investigations/luanda-leaks/

(b) Voir les articles de Michel Bouffieux sur www.lusingatabwa.com, dont Masque volé de Tervuren : La Fondation Sindika Dokolo acquiert le manuscrit de Lapière, 4 octobre 2019 et, du même, *Sindika Dokolo* : « Le manuscrit de Lapière doit être exposé au Congo », 8 Octobre 2019.

(c) Colette Braeckman, Le Congolais Sindika Dokolo, collectionneur d'art..., *Le Soir*, 22.11.2019.

(d) Joan Tilouine, « Mon artiste contemporain africain préféré est Francis Bacon », *Le Monde* 27.04.2017.



Asian American Coalition for Education (2015), Rassemblement contre les quotas raciaux à Washington : « Nous ne soutenons pas la poursuite de l'action positive fondée sur la race dans les admissions à l'université, car elle est injuste et crée des tensions raciales. Une telle politique nuit de manière disproportionnée aux Américains d'origine asiatique. Elle récompense les candidats noirs et hispaniques aisés aux dépens des candidats asiatiques-américains et blancs plus pauvres. »

« La colonisation a avant tout été la mise en place d'un système économique et social »

⇒ pourcentage de Noirs, d'Arabes, etc. pour offrir à tous un accès égal à l'emploi et à certains postes. Si vous avez d'autres solutions pour arriver au même résultat, je suis prête à les soutenir, mais il faut passer aux actes. Par ailleurs, l'extrême droite ne nous a pas attendus pour faire sa propagande. En tant que femme et en tant que Noire, je souhaite exiger mes droits, sans devoir me soucier si cela va irriter des racistes et les pousser vers l'extrême droite. Je refuse d'assumer cette charge. C'est à vous à gérer vos racistes. Moi, je gère ma famille, mon frigo. Je ne suis pas responsable de tous les maux de l'humanité. Je refuse de poser mes choix en prenant en considération ce que l'un ou l'autre raciste va en penser.

Elikia M'Bokolo

Ensemble ! : Le milliardaire congolais Sindika Dokolo a récemment tenté de se positionner comme un relais du mouvement décolonial (voir enca-

dré, p. 62). Cette prétention vous paraît-elle crédible ?

Elikia M'Bokolo : L'importance sociale de la famille Dokolo s'est constituée à une époque où un certain nombre de personnes liées à Mobutu, qui avait confisqué le pouvoir politique, ont eu l'habileté de se constituer en bourgeoisie, en partie d'État en partie *compradore*, acquérant sur base de leur participation ou de leur proximité vis-à-vis de ce pouvoir, des fortunes privées qui, si l'on remontait la trace, renvoient souvent à des pratiques délictueuses, des crimes d'État et même des meurtres collectifs. Dans ce type de bourgeoisie néocoloniale africaine, certains ont compris qu'ils devaient aujourd'hui « rendre propre » leur argent. On voit un mouvement similaire au Nigeria et en Afrique du Sud, où des acquisitions d'art sont utilisées pour blanchir de l'argent sale et se donner des cartes de visites flatteuses d'Africain amateur d'art africain.

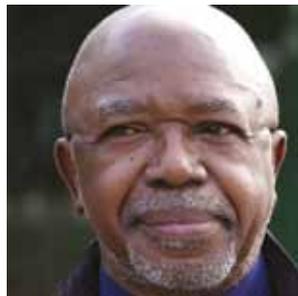
Au sein du mouvement décolonial belge actuel, certains distinguent d'une part en son sein les afrodes-

cendants et de l'autre les dits « alliés blancs », de même qu'ils plaident pour une reconnaissance officielle des « origines raciales » de chaque individu pour fonder l'octroi de droits spécifiques à chacun (par exemple en termes d'emploi) au nom de la lutte contre les discriminations. Cela vous paraît-il bienvenu ?

Ce sont des positions navrantes qui ne me paraissent pas porteuses en termes d'émancipation. Dans nos sociétés actuelles fondées sur le capitalisme, ceux qui détiennent le pouvoir jouent sur la concurrence entre les individus pour les diviser et les affaiblir. Il faut dès lors bien choisir la question que

l'on met en avant au niveau politique. Est-ce de savoir si on revendique d'avoir à telle place autant de personnes « comme ceci » que de personnes « comme cela » ? Ou bien est-ce l'ensemble du système que l'on in-

terroge et que l'on conteste, au nom d'une vision d'avenir fondée sur des valeurs de dignité de chaque être humain, où un chef ingénieur ne gagne pas nécessairement quatre fois plus qu'un ouvrier ? Ce type d'approche



brise le front que peuvent former ceux qui sont les porteurs de différents types d'oppressions. Tout ce qui divise les dominés renforce leur domination.

Quant à la distinction au sein du mouvement entre Afrodescendants et « alliés blancs », je crois qu'elle est le pendant d'une erreur fondamentale de lecture de la colonisation du Congo, qui l'interprète comme la venue de « Blancs » au Congo, alors que dans les faits la colonisation a avant tout été la mise en place d'un système économique et social. Notre engagement anticolonial n'a pas été lié au fait que les colonisateurs soient blancs, mais bien à celui que la colonisation était liée à toute une série de crimes, de vols, d'affaiblissement des libertés, etc. qui étaient opposés à la société plus juste que nous voulions construire. Tout cela révèle l'importance du travail que nous avons à faire pour construire un discours qui ne repose pas sur des identités postulées des uns ou des autres mais sur la connaissance de la réalité et sur des idées par rapport à nos droits et à nos devoirs pour construire un futur commun.

Le 30 juin, la pertinence de l'invitation par la RTBF radio du député Kalvin Soiresse pour réagir à la démarche du roi a été remise en cause par certains, sur base du fait qu'il est d'origine togolaise et non congolaise. Qu'en pensez-vous ?
Je suis atterré par ce mélange de naïveté et de posture d'orgueil qui consiste à penser que l'on connaît nécessairement mieux le Congo du simple fait que l'on soit congolais. Le fait d'être né au Congo et d'y avoir vécu, le fait d'être né de parents congolais ne suffit pas pour garantir ni la connaissance de l'histoire du Congo ni la justesse de vue sur ce qu'est le Congo. C'est un point de vue qu'il faut combattre, qui témoigne à la fois d'une grande ignorance de l'histoire du Congo et de ses combats.

Lusinga et M'Siri sont souvent évoqués aujourd'hui en tant que figures de la résistance congolaise à la colonisation belge. Il est intéressant pour ce type de débats de se souvenir qu'ils n'étaient eux-mêmes pas nés sur le sol de ce qui est aujourd'hui le

Congo, mais venaient de territoires situés de l'autre côté du lac Tanganyika [NDLR : et donc au-delà des frontières du Congo]. Or ils n'étaient pas moins « congolais » que les autres. Ce sont des faits que certains veulent occulter. Après avoir écrit sur le roi M'Siri (Katanga), j'ai eu l'occasion de discuter des résultats de mon travail d'historien avec son descendant, Godfroid Munongo. Celui-ci a réagi en m'indiquant : « *Ton travail n'est pas mauvais, mais il y a des choses que tu ne dois pas dire, comme par exemple le fait*



« *Travailleurs Français – Immigrés – Unis* », 1968, Paris.

qu'avant 1880, une partie des Katangais est venue d'Afrique de l'Est »...

Entre 1957 et 1966, quelqu'un comme Kwame Nkrumah, à l'époque Premier ministre puis président du Ghana, avait une vision de la situation et de l'avenir du Congo plus juste que celle de Congolais comme Joseph Kasa-Vubu ou Moïse Tshombé. Lumumba et d'autres combattants de l'Indépendance ont baigné dans un milieu panafricain qui leur a permis de s'émanciper de la vision paternaliste belge de la colonisation. Son assassinat est lié au système impérialiste et capitaliste organisé à l'échelle mondiale, mais des Congolais y ont également mis leurs mains, et nous les connaissons. Le combat pour la libération du Congo continue aujourd'hui, et des Congolais se trouvent de ce point de vue dans des camps différents. La pratique sociale d'un nombre significatif de Congolais a été et est aujourd'hui liée au système néocolonial au fonctionnement

duquel ils participent. Un certain nombre de Congolais ont fait du mal au Congo, ont été les complices des services belges et de la CIA, d'autres continuent de faire du mal au Congo. Ce sont les meilleurs alliés du capitalisme international. D'un côté il y a un ensemble de progressistes, de nationalistes, d'internationalistes, mais de l'autre il y a au Congo un camp réactionnaire qui, par exemple, défend et glorifie l'action du Roi Léopold II. Ce que les Congolais disent sur leur passé est-il, du seul fait de leur congolité, exact au point de vue historique et pertinent pour construire un futur ? Il y aurait presque une forme de fascisme dans cette prise de position.

De fascisme ?

Le fascisme naît d'une combinaison entre une forme de nationalisme et l'idée que seuls les « nationaux » de ce pays sont capables de porter un discours fondé sur ce qu'il a été, sur ce qu'il est, sur ce qu'il doit être, etc. A l'inverse, dans un régime démocratique, la citoyenneté est liée aux rapports que les individus ont avec un certain État et non à leur lieu de naissance. Ce qui compte, ce ne doit pas être d'où l'on provient mais ce que l'on propose pour le futur.

L'idée d'autochtonie est dangereuse. La situation de misère matérielle, intellectuelle, morale et psychologique qui prévaut actuellement au Congo peut être un terrain fertile

« Il y aurait presque une forme de fascisme dans cette prise de position »

pour une adhésion à des positions de ce type, qui pourraient avoir des effets dommageables. Si ce type de posture politique était adoptée au Congo, qui aurait encore le droit de parler du Kasaï, du Katanga, de l'Équateur, etc ? Seulement ceux qui en sont issus ? L'histoire de la libération du Congo est anticoloniale, anti-impérialiste, mais je ne pense pas qu'elle relève de l'essor d'un nationalisme d'exclusion. Quelqu'un comme Lumumba visait moins la création d'une nation que celle d'une société différente. □